ABIR

Société À Responsabilité Limitée au capital de 5 000,00 €
Siège social : 10 rue de la vallée des saubergeaux
92160 ANTONY
Société en cours de formation

NOMINATION DES PREMIERS GERANTS

L'an deux mille Vingt-quatre,
et le dix-neuf janvier,
Les soussignés :

- Yahia ITTAH,
- MEYER SC représentée apr M. FHIMA Simon,

Agissant en qualité de seuls associés de la société, se sont réunis à l'issue de la signature des statuts pour désigner d'un commun accord la première gérance de la société, conformément aux dispositions des statuts de ladite société.

A cet effet, ils ont convenu et arrêté ce qui suit :

I – NOMINATION DE LA GERANCE

Les soussignés nomment en qualité de gérants de la société :

- Simon FHIMA,
  Demeurant au 3 rue Saint James, NEUILLY-SUR-SEINE (Hauts de Seine),

- Yahia ITTAH,
  Demeurant au 10 rue de la Vallée des Saubergeaux, ANTONY (Hauts de Seine),

pour une durée indéterminée.

Chacun des gérants ainsi désignés intervient à son tour et déclare accepter les fonctions de gérant qui viennent de lui être confiées nécessitant de consacrer tout le temps nécessaire à la gestion des affaires sociales et affirme n'être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptibles de l'empêcher d'exercer ce mandat.

II - POUVOIRS DE LA GERANCE

La gérance exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et réglementaires et des conditions statutaires.

IN

III - REMUNERATION DE LA GERANCE

En rémunération de leurs fonctions, les gérants auront droit à une rémunération fixe annuelle de 0 €uro.

Ils auront droit en outre au remboursement de leurs frais de représentation et de déplacement, sur justificatif.

- Monsieur Yahia ITTAH



- MEYER SC
Représentée par son gérant Monsieur Simon FHIMA



